

MINISTÈRE DES COMMUNICATIONS

Projet Info-Com (8212YH8)

Phase I

1983

Centre de Contrôle des  
émissions, St-Lambert-de-Lévis, Québec

## MANUEL DE L'UTILISATEUR

### Version provisoire

#### Avant-propos

Ce programme d'ordinateur a été conçu pour être intégré aux opérations d'un Centre de Contrôle. Il a pour but de réduire les tâches répétitives et administratives en ce qui concerne la dactylographie de procès-verbaux, de rapports d'infraction, de mise à jour du cardex. Il devrait être utilisé en lieu et place du procès-verbal.

Son utilisation est simple du fait qu'il offre au technicien différentes approches du travail.

Nous avons prévu aussi la possibilité d'obtenir une copie papier de certaine partie de la banque de données. Ce qui est un atout important, lorsqu'on prévoit travailler à un site extérieur, car il est évident que le manque d'information implique énormément de temps perdu.

Vous trouverez dans le texte ci-joint, une description générale de l'utilisation du programme. Peu importe l'approche du travail que vous aurez privilégié, la même qualité vous sera fournie soit:

- Mise à jour du cardex électronique
- Sortie du rapport d'infraction et ses annexes
- Sortie du procès-verbal
- Sortie éventuelle des statistiques (à venir)



---

GONTRAN BOLDUC

## TABLE DES MATIERES

<u>Sujet</u>	<u>Paragraphe</u>	<u>Page</u>
-Liste des Annexes		1
-Description sommaire du programme		2
-Organigramme de la sortie des rapports		3
-Organigramme du programme de base		4
-Liste des programmes apparaissant sur les disquettes		5
-Mise en marche du système	1.0	7
-Ouverture de la journée	2.0	7
-Début du procès-verbal	3.0	7
-Echantillonnage ou Observation	3.5	8
-Vérification de la fréquence	4.0	9
-Autres vérifications	5.0	9
-Rapport d'infraction	6.0	14

LISTE DES ANNEXES

<u>Annexe</u>	<u>Sujet</u>	<u>Page</u>
A	Liste du matériel nécessaire au fonctionnement du programme	17
A-1	Répartition des disquettes et des lecteurs de disque	18
B	Feuille d'entrée de données à l'ordinateur	19
C	Représentation d'une copie du cardex informatisé disponible pour l'inspecteur en territoire	20
D	Rapport d'infraction	21
E	Annexe au rapport d'infraction	22
F	Rapport d'infraction	23
G	Exemple d'un procès-verbal	24

## Description du programme

Tel que nous l'avons déjà mentionné, deux clés de recherche s'offrent au technicien nous les avons nommées: -Observation  
-Echantillonnage

### Définition

Observation: -Appelle une carte à l'aide d'une fréquence et d'un indicatif d'appel

Echantillonnage: -Présente séquentiellement l'ensemble de la banque de données ou une partie en identifiant une plage déterminée.

Une fois que vous aurez arrêté votre choix sur une méthode de travail, l'ordinateur vous permettra d'étudier les stations en vous présentant aux points stratégiques de l'étude des menus qui permettront d'orienter l'analyse.

Ces menus consistent en un ensemble de programmes que l'on a recours pour une analyse spécifique. Ex.: Analyse de la modulation.

Pour plus de détails, consultez les organigrammes des Figures 1 et 2.

### Figure 1

Cette figure montre les différents programmes qui sont appelés pour analyser une station.

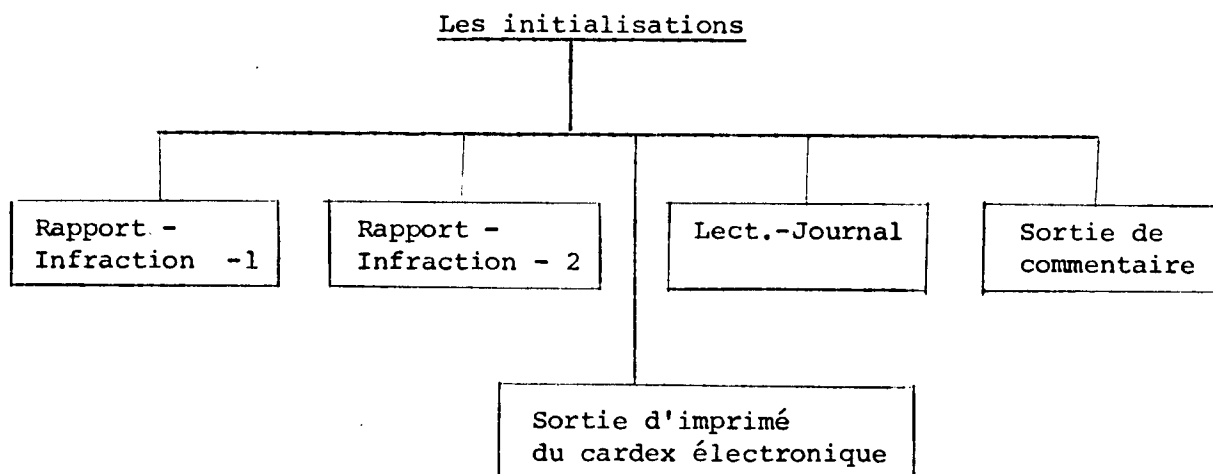
L'aiguillage est le programme-maître, il dirige et contrôle la circulation de l'information ainsi que l'appel des programmes.

Tous les programmes auxiliaires portent des noms significatifs. En conséquence, sans entrer plus à fond dans l'explication, vous devez considérer qu'il exécute l'analyse du nom qu'il porte. Ex.: "largeur de bande" exécute la vérification de la largeur de bande de la station choisie. Dans ce cas comme dans presque tous les autres, l'ordinateur va retrouver tous les paramètres à évaluer pour l'analyse.

Figure 2

L'organigramme présenté est celui de la copie des rapports d'infraction (annexe D) et du procès-verbal (annexe G) on peut avoir aussi accès à des rapports sur le cardex.

On peut obtenir ainsi une copie par ordre de fréquence et de secteur. Voir annexe C pour le format de sortie.

ORGANIGRAMMEProgramme de sortie de rapport

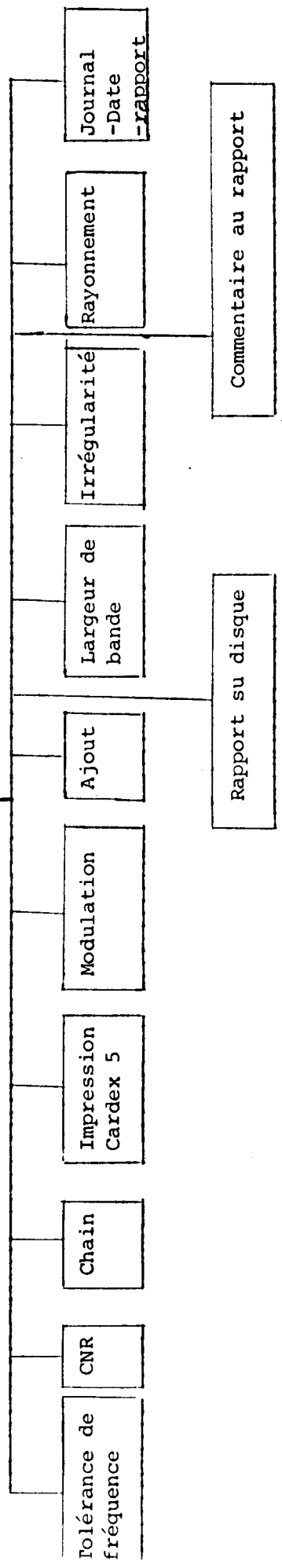
ORGANIGRAMME

Programme de base

Les initialisations

Aiguillage

Cardex



La figure 3 nous présente les programmes en fonction des disques utilisés.

Un disque supplémentaire est nécessaire ici pour compiler le Journal.

### FIGURE 3

#### Unité de disque 1

##### Disk Volume 020

T 002 Index.Nation.1  
T 027 Carnation.1  
A 002 Hello  
A 110 Tolérance fréquence-2  
\*T 006 CNR  
\*B 003 Chain  
T 001 Seq.Nation.1  
\*A 054 Impression Cardex 5

#### Unité de disque 2

##### Disk Volume 254

A 008 Les initialisations  
A 068 Lecture  
A 097 Aiguillage  
A 044 Modulation  
A 094 Ajout  
A 029 Largeur de bande  
A 061 Irrégularité  
A 058 Rayonnement  
\*B 003 Chain

#### Unité de disque 3

##### Disk Volume 002

T 016 Journal  
T 002 Date Disque  
T 002 Numéro rapport  
T 002 Valeur du compteur  
A 030 Rapport  
T 002 RAP1  
T 001 Commentaire  
T 002 RAP2



Les lignes qui suivent vous guideront dans votre démarche avec l'ordinateur.

Suivez-les et vous vous familiariserez rapidement avec son exécution.

### 1.0 Mise en marche du Système

- 1.1 Fermer l'ordinateur et consultez l'annexe A pour l'information relative au matériel.
- 1.2 Placez les disques aux endroits appropriés tel qu'identifié en annexe A-1.
- 1.3 Ouvrir l'ordinateur en actionnant l'interrupteur à l'arrière de ce dernier.

### 2.0 Répondre aux questions se référant à la mise en marche de la journée. L'ordinateur va identifier la journée inscrite sur disquette en place dans l'unité de disque #3

- 2.1 En situation normale, si vous êtes au début d'une journée vous répondez par l'affirmative.
- 2.2 Il faut remarquer que suite à une panne de puissance électrique, l'ordinateur va automatiquement se retrouver à cet endroit, il faudra alors répondre par la négative à la question "Désirez-vous effacer la disquette du disque 3?"

### 3. Début du procès-verbal

#### 3.1 Identification de l'employé?

Cette question a pour but de déterminer lequel des inspecteurs est au commande. Cette identification est importante car son nom apparaît au procès-verbal et au rapport d'infraction éventuel. Ici on répond par un chiffre de 1 à 3 ou autant que vous le désirez

- 1- M. Landry
- 2- J. Pageau
- 3- G. Picotte

Pour modifier ces noms ou en ajouter d'autre, il faut modifier les lignes 9980,9990,10000 de rapport d'infraction - 2.

#### 3.2 Heure?

L'heure ici est celle que vous désirez faire apparaître au procès-verbal. Cette heure n'affecte pas l'heure interne à l'ordinateur.

### 3.3 Quelle activité?

Question se rapportant à l'activité du SIGOR en cours.

### 3.4 No. d'affectation?

No. de contrôle du bureau s'il en existe un tel contrôle

### 3.5 Echantillonnage ou observation?

Cette décision influence la méthode de recherche dans le cardex informatisé.

-L'échantillonnage vous accorde un accès séquentiel.  
(voir paragraphe 2.0)

-L'Observation vous accorde un accès aléatoire  
(voir paragraphe 2.1)

#### 3.5.1 Echantillonnage

##### 3.5.1.1 Clé de recherche

- 2.1 Fréquence
- 2.2 Indicatif
- 2.3 Secteur

##### 3.5.1.2 Fréquence

La recherche se fait par la plage de fréquence

L'ordinateur vérifie dans sa mémoire les entrées et nous les présente une à la fois, afin de permettre l'étude séquentielle de la plage en question.

##### 3.5.1.3 Indicatif

La recherche s'effectue à l'aide de l'indicatif d'appel dans une plage donnée.

Il s'agit de lui donner un indicatif que l'on présume avoir déjà dans notre banque de données et répondre aux questions suivantes:

- Quelle est la fréquence de départ de la recherche?
- Quelle est la fréquence de la fin de la recherche?

##### 3.5.1.4 Secteur

Le territoire peut être subdivisé en secteur de travail.  
(Voir carte VHF ligne #)

On peut à l'aide de cet accès regrouper ainsi les stations à travailler pour une plus grande efficacité.

Il produit alors le même rapport qu'en 1 mais seulement pour les stations de cette subdivision.

L'étude se poursuit ensuite tel qu'expliqué en 4.

### 3.5.2 Recherche par observation

3.5.2.1 L'ordinateur s'informerá si la station est nationale ou internationale

3.5.2.2 Elle s'informerá de la fréquence mesurée et vous demandera l'indicatif d'appel

3.5.2.3 Il vous présentera la carte du cardex en mémoire

L'étude se poursuit tel qu'expliqué en 4.

3.5.3 Au moment que vous visionnez la carte, vous pouvez si vous le désirez en avoir une copie papier. Pour ce faire, répondez par l'affirmative à la question demandée "Voulez-vous avoir un imprimé?"

Voir annexe C

## 4 Vérification de la fréquence

4.1 Peu importe la station retenue, l'analyse de la fréquence suit toujours automatiquement. C'est une commande prioritaire fondamentale. La seule exception est qu'aucune carte n'a été créée préalablement et que vous refusez d'en compléter une.

4.2 Si une infraction est détectée, un rapport sera alors émis.

Voir section 6 pour explication sur les rapports d'infraction

## 5 Suite à cette étude, l'ordinateur vous place devant un menu d'étude.

5.1 -Rayonnement non essentiel

5.2 -Largeur de bande excessive

5.3 -Modulation

5.4 -Autres infractions

5.5 -Commentaires au Journal

5.6 -Lecture des commentaires

5.7 -Contrôle "Z" vous permet de passer au menu suivant

Vous choisissez et procédez tel que décrit ci-après.

### 5.1 Rayonnements non essentiels

5.1.1 L'ordinateur aura alors déjà déterminé sous quelle loi ou cahier des charges l'étude s'exécutera

5.1.2 S'il advenait qu'un élément lui manque, il vous posera la question, il s'agira de répondre aux questions demandées. Ces questions peuvent toucher la date de mise en service. Toutefois, si la banque de données a été complétée rigoureusement, aucune information supplémentaire sera nécessaire

- 5.1.3 Par contre, d'autres questions sont spécifiques à l'étude,  
 ex.: -Fréquence de la porteuse  
 -Niveau de la porteuse (DB)  
 Cette question est importante elle exige une réponse  
 lu à l'analyseur spectral. On doit inscrire le ni-  
 veau lu de la porteuse. ex.: -34

Lorsque toutes ces questions sont complétées, on vous présen-  
 tera un tableau qui vous permettra de corriger vos réponses.

Si une erreur s'est glissée

Il s'agira de commander la ligne à changer, on vous demandera  
 alors une question pertinente au changement, en y répondant  
 et en tapant "Return" tout sera modifié.

#### 5.1.4 Exemple du Tableau

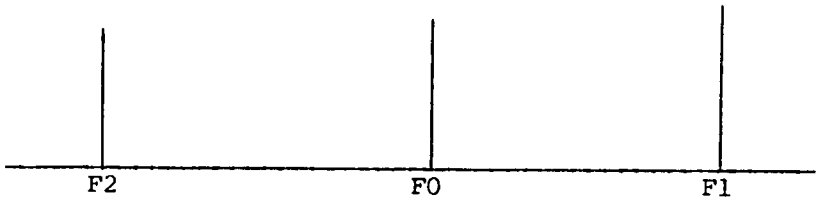
0	Y-a-t-il des rayonnements	Oui
1	C'est un appareil portatif	Non
2	Nombre de fréquences observées zone (+)	1
3	Nombre de fréquences observées zone (-)	1
4	Fréquence de la porteuse	40500000
5	Niveau de la porteuse	-34
6	Puissance de l'émetteur	100
N	Aucune correction	
R	Tout recommencer	

- 5.1.5 Pour sortir du tableau, vous devez appeler la ligne "N"

- 5.1.6 La page suivante présentera un tableau de questions à  
 répondre.

Toutes les cases ne nécessitent pas obligatoirement être  
 complétées seules celles que vous désirez qu'elles appa-  
 raissent au procès-verbal ou à un rapport d'infraction.

#### 5.1.7 Exemple du tableau

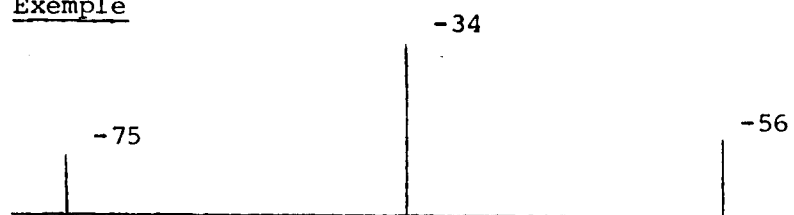


	Fréquence	Db (Lu)	(permis)	infraction
F0	4050000	-34		Porteuse
F1	5000000	-56	-74	Oui
F2	4000000	-75	-74	Non

Harmonique	DB (Lu)	(Permis)	Infraction
F3 810000	-76	-74	Non
F4 1215000	-73	-74	Oui
F5 1620000	-77	-74	Non
F6 2025000	-80	-74	Non
F7 2430000	-80	-74	Non
F8 2835000	-90	-74	Non

5.1.8 En acceptant ce tableau par la touche Return, un nouveau tableau tel qu'il apparaît à l'analyseur suivra

5.1.9 Exemple



Fréquences	DB (Lu)	(Permis)	Infraction
F0 4050000	-34		Porteuse
F1 50000000	-56	-74	Oui
F2 4000000	-75	-74	Non

5.1.10 On vous demandera si vous désirez faire des corrections. Si votre réponse est oui "O" vous aurez alors l'opportunité de modifier encore une fois l'ensemble des données.

5.1.11 En répondant non vous passerez alors à la composition du rapport d'infraction s'il y a lieu. (Voir section #6).

## 5.2 Largeur de Bande

5.2.1 Ce programme peut être atteint en le demandant lors de l'apparition du menu des options. Touche 3

Le questionnaire que vous aurez à répondre ici va permettre à l'ordinateur de déterminer la largeur de bande. Il prend son information de référence dans U.I.T. et au cardex (genre d'émission).

5.2.2 C'est en comparant les données calculées aux données autorisées qu'elle déterminera s'il y a infraction ou pas.

S'il advenait que vous êtes incapable de lui fournir l'information nécessaire, il vous avisera que le calcul ne peut être exécuté et vous ramènera au menu.

- 5.2.3 Si une infraction est signalée on vous affichera le calcul effectué et on débutera le rapport d'infraction. (Voir section #6).
- 5.2.4 Une fois ce dernier complété vous reviendrez au menu des activités.

### 5.3 Modulation

- 5.3.1 Pour atteindre cette option, il suffit de le demander lors de l'apparition du "Menu des options" en frappant la touche 2.
- 5.3.2 On vous questionnera alors sur les conditions d'anomalie que vous êtes sujet à rencontrer lors de l'analyse d'une station.
- 5.3.3 Les questions demandées varient en fonction du CNR ou du type de station que vous analysez les stations internationales sont aussi considérées ici.
- 5.3.4 Si vous détectez une infraction, l'ordinateur la prendra en note et débutera le rapport d'infraction et vous ramènera au menu.
- 5.3.5 Exemple de questions se rapportant à la modulation station FM

-Quelle est l'exécution de fréquences

Station AM

-Y-a-t-il distortion dans la modulation

-Y-a-t-il ronflement

-La modulation excède-t-elle 100%

Etc.

### 5.4 Autres infractions

- 5.4.1 Ce programme peut être obtenu en frappant la touche 4 lors de la présentation du tableau "Menu des options" Voir Tableau 5-A.
- 5.4.2 Tableau 5-A

Menu des Autres infractions

Irrégularités opérationnelles:

- 1 Identification absente ou incorrecte
- 2 Communications superflues
- 3 Brouillage délibéré
- 4 Communications non autorisées
- 5 Autres

Activités illégales:

- 6 Fréquence non autorisée
- 7 Exploitation sans licence
- 8 Activités clandestines
- 9 Intrusion étrangère
- 10 Site non autorisé

0 Aucune infraction

5.4.3 En appelant un de ces groupes, vous aurez alors accès soit à la composition d'un rapport d'infraction, ou à un sous-groupe qui exige une précision. Voir Tableau 5B

5.4.4 Exemple le groupe 1 du Tableau 5A identification absente ou incorrecte"vous présentera le tableau suivant si vous travaillez avec le CNR 125. (Tableau 5B).

5.4.5 Tableau 5-B

1 Aucune infraction

2 Absence d'identification  
L.R. RGR II Art. 72(3)

3 Identification insuffisante  
ou partielle  
L.R. RGR II Art. 28

4 Identification de la station par un  
indicatif d'appel non attribué à  
votre administration  
Ref.: U.I.T., Règ. des radiocommuni-  
cations, Genève 1979, Edition 1982  
Art. 25 numéro 2082 Appendice 42

5.4.6 Il va de soi que les numéros d'articles de Loi sont adaptés par l'ordinateur au service utilisé.

5.5 Commentaire aux Journal

Non opérationnel  
pour revenir au menu touché contrôle B

5.6 Visionnement des commentaires

Non opérationnel

Pour revenir au menu touché Contrôle B



## 6.0 Rapport d'infraction

- 6.1 Tous les programmes d'études des stations sont susceptibles de vous amener à produire un rapport d'infraction.

Le programme d'ordinateur puise dans la mémoire le maximum d'informations, toutefois il est souhaitable que certaines précisions vous soient demandées à chaque fois qu'un rapport est émis.

## 6.2 Exemple

### 6.2.1 Nom de la station

- 6.2.2 Il vérifie ensuite si l'emplacement inscrit au cardex est écrit correctement. Si l'orthographe est bonne taper Return. Si une faute est glissée, écrivez le nom correctement.

### 6.2.3 Nom de la station en communication avec la station.

Cette information n'apparaissant nul part, elle doit être demandée.

### 6.2.4 Indicatif d'appel de la station identifié en trois.

Ici il s'agit d'écrire l'indicatif d'appel approprié.

### 6.2.5 Heure du début

Signifie l'heure à laquelle l'infraction s'est débutée.

### 6.2.6 Heure fin

Signifie la fin de la période d'écoute.

- 6.2.7 L'ordinateur vérifie ensuite le jour et la date que son horloge interne lui donne et vous demande de confirmer l'exactitude.

Si vous désirez faire apparaître une autre date sur le rapport que celle suggérée vous pouvez la modifier en répondant par la négative.

Alors vous aurez à compléter les questions suivantes:

Mois (2 chiffres)  
 Jour (2 chiffres)  
 Année (4 chiffres)

6.3.0 Si l'ordinateur a toutes les informations, il vous demandera si vous désirez écrire des commentaires au Rapport d'infraction (6 pages maximum).

6.3.1 A) Dans la négative vous retournez au menu des activités

6.3.2 B) Dans l'affirmative, il vous présentera un écran sur lequel vous pourrez placer le texte que vous désirez.

Il faut être prudent avec ce programme car le texte sera reproduit tel qu'il a été mis en pages ici, c'est une transcription intégrale.

Toutefois, vous pouvez corriger votre texte une fois écrit.

Pour ceci, vous avez accès à toutes les cases de l'écran par l'entremise des touches "escape I, J, K, M"

6.3.4 Une fois la mise en page terminée vous faites "contrôle B" ceci emmagasinera la page. Si vous avez terminé alors ce sera contrôle T qui vous offrira encore une fois la possibilité d'exécuter des corrections, si s'avère nécessaire.

Dans le cas où une réponse négative est donnée l'ordinateur mémorise le rapport et retourne au menu des options.

Ceci complète les principales fonctions présentement opérationnelles du programme développé lors de l'été 1983.

La phase 2 nous permettra d'ajouter les statistiques et la phase 3 d'interconnecter les ordinateurs aux récepteurs et aussi d'interpréter certains signaux F1 encore non-identifiés.

Enfin, ce programme est un travail conjoint entre des étudiants de l'Université Laval: -Clément Legendre  
-François Paré  
-Denis Bruneau

De l'Institut d'informatique: -François Breton

et le Ministère des Communications par l'entremise de son Centre de Contrôle à St-Lambert-de-Lévis

-Gontran Bolduc  
Surveillant  
Centre de Contrôle

ANNEXE A

Liste du matériel nécessaire au fonctionnement de ce programme.

- Micro-ordinateur Apple
- 2 unités de disque lobo (5 1/4)
- 1 unité de disque RANA "Elite Tree"
- 1 carte interface "Elite Contrôleur"
- 1 carte horloge "Tonder clock plus"
- 1 carte interface parallèle Apple pour imprimante
- 1 carte Apple Soft "Rom card"
- 1 moniteur vidéo compatible
- 1 imprimante compatible

Note:	<u>Accessoire</u>	<u>Section</u>
	Carte "Apple Soft"	0
	Carte imprimante	1
	Horloge	4
	Disque	6

ANNEXE A-1

Programme utilisé au cours d'une journée par le technicien.

Disque 1

Introduire la disquette de la banque de données du cardex approprié.

Disque 2

Introduire la disquette identifiée "Disquette opérationnelle  
Disque 2"

Disque 3

Introduire Disquette du Journal du Jour.

## CARDEX NATIONAL

NO : 0

FREQUENCE (TX) :  
FREQUENCE (RX)? :  
INDICATIF D'APPEL? :  
GENRE D'EMISSION? :  
CLASSE? :  
CATEGORIE? :  
NATURE? :

PROVINCE?  
EMPLACEMENT :  
SECTEUR D'ECOUTE? :  
NO DU COMMENTAIRE? :  
TELEPHONE INDICATIF? :  
TELEPHONE (999-9999)? :  
CODE DE COMPAGNIE? :  
NOM DE LA COMPAGNIE? :  
NOM DU RESPONSABLE? :  
PUISSANCE? :  
INSTALLATION (ANNEE)? :  
          (MOIS-JOUR)? :  
NOM DU NAVIRE? :  
TONALITE DISCRETE? :  
COMMENTAIRES :

PREMIERE OBSERVATION  
          (ANNEE)? :  
          (MOIS-JOUR)? :  
          HEURE (U.T.C)? :  
          CODE D'INFRACTION? :  
          FREQUENCE MESUREE? :  
          QUELLE EST LE QSA? :  
          MODULATION? :

INDICATIF D'APPEL : VCD415  
 GENRE D'EMISSION : 3K00J3EJN  
 CLASSE CATEG NATURE : FB// 6  
 PROV.: EMBLACEMENT: N-B / ST-JOHN  
 CODE DU MESSAGE : 0  
 PUISSANCE NOMINALE : 89  
 INSTAL (AAAA)(JJ-MM): 1980 01-15  
 TELEPHONE : (----) --- ----  
 CODE DE COMPAGNIE : 415357  
 NOM DU TITULAIRE : WR COURIER LTD  
 NOM DU RESPONSABLE :  
 TONALITE DISCRETE : 0  
 COMMENTAIRES :

(CARDEX)

OBSERVATION	ANNEE	JOUR	INFR
DEUXIEME	0		
DERNIERE	1982	02-03	

FREQ. MESUREE: 0 SINPO 3  
 MODULATION : 0 U.T.C. : 1440

REPORT OF AN IRREGULARITY OR OF INFRINGEMENT OF THE  
 TELECOMMUNICATION CONVENTION OR OF THE REGULATIONS

RAPPORT SUR UNE IRREGULARITE OU UNE INFRACTION A LA CONVENTION DES  
 TELECOMMUNICATIONS OU AUX REGLEMENTS DES RADIOCOMMUNICATIONS

PARTICULARS CONCERNING THE STATION INFRINGING THE REGULATIONS - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA STATION TRANSGRESSANT LES REGLEMENTS

1 NAME IF KNOWN - NOM S'IL EST CONNU	BASE 1
2 CALL SIGN OR OTHER IDENTIFICATION-INDICATIF D'APPEL OU AUTRE FORME D'IDENTIFICATION	VCD415
3 NATIONALITY - NATIONALITE	CANADA
4 FREQUENCY (kHz or MHz) - FREQUENCE (kHz ou MHz)	5 014,500 kHz
5 CLASS OF EMISSION - CLASSE DE L'EMISSION	3K00J3EJN
6 CLASS OF STATION AND NATURE OF SERVICE - CLASSE DE STATION ET NATURE DU SERVICE	FB CV
7 LOCATION - EMPLACEMENT	ST-JOHN

PARTICULARS CONCERNING THE OFFICE REPORTING THE INFRINGEMENT - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU BUREAU SIGNALANT L'INFRACTION

8 NAME - NOM	Ministère des Communications
9 CALL SIGN OR OTHER IDENTIFICATION-INDICATIF D'APPEL OU AUTRE FORME D'IDENTIFICATION	Centre de Contrôle des émissions
10 NATIONALITY - NATIONALITE	Canada
11 APPROXIMATE POSITION - POSITION APPROXIMATIVE	St-Lambert de Lévis, Province de Québec

PARTICULARS OF THE IRREGULARITY OR INFRINGEMENT - RENSEIGNEMENTS SUR L'IRREGULARITE OU L'INFRACTION

12 NAME OF THE STATION IN COMMUNICATION WITH THE STATION COMMITTING THE INFRINGEMENT NOM DE LA STATION EN COMMUNICATION AVEC CELLE QUI COMMET L'INFRACTION	LAC LUCE
13 CALL SIGN OR OTHER IDENTIFICATION OF THE STATION IN COMMUNICATION WITH THE STATION COMMITTING THE INFRINGEMENT INDICATIF D'APPEL OU AUTRE FORME D'IDENTIFICATION DE LA STATION EN COMMUNICATION AVEC CELLE QUI COMMET L'INFRACTION	VCD 456
14 TIME (UTC) AND DATE - HEURE (UTC) ET DATE	1212 - 1234 21 OCTOBRE 1983

15 NATURE OF THE IRREGULARITY OR INFRINGEMENT - NATURE DE L'IRREGULARITE OU DE L'INFRACTION

FREQUENCE NON CONFORME A LA TOLERANCE  
 LOI SUR LA RADIO REGLEMENT GENERAL SUR LA RADIO PARTIE II,ARTICLE 23(1)  
 REFERENCE CNR-125

16 EXTRACTS FROM THE LOG AND OTHER DOCUMENTS SUPPORTING THE REPORTS - EXTRAITS DU JOURNAL ET AUTRES DOCUMENTS A L'APPUI DU RAPPORT

1212 - 1234 UTC ST-JOHN 3K00J3EJN  
 MESURE DE LA FREQUENCE DE REFERENCE: 5 013,999 kHz +/- 30 Hz  
 CALCUL: (5 013,999 kHz - 30 Hz) - 5 013,000 kHz = 969 Hz  
 DEVIATION: 969 Hz  
 TOLERANCE: 20 Hz

VOIR ANNEXE POUR EXTRAITS COMPLEMENTAIRES

23 CERTIFICATE - CERTIFICAT

I CERTIFY THAT THE FOREGOING REPRESENTS,  
 TO THE BEST OF MY KNOWLEDGE, A COMPLETE AND  
 ACCURATE ACCOUNT OF WHAT TOOK PLACE.

JE CERTIFIE QUE LE RAPPORT CI-DESSUS DONNE,  
 AUTANT QUE JE LE SACHE, LE COMPTE RENDU COMPLET  
 ET EXACT DE CE QUI A EU LIEU.

DATE DE	St-Lambert de Lévis, Qué.	CE	21	JOUR DE	OCTOBRE	1983
DATED AT		THIS		DAY OF		
SIGNATURES	G. BOLDUC			M. LANDRY		

FOR USE OF ADMINISTRATION ONLY - POUR L'USAGE EXCLUSIF DE L'ADMINISTRATION

COMPANY CONTROLLING THE INSTALLATION OF THE STATION AGAINST WHICH THE COMPLAINT IS MADE COMPAGNIE AYANT LE CONTROLE DE L'INSTALLATION DE LA STATION CONTRE LAQUELLE LA PLAINTE EST PORTEE	NR COURIER LTD 415357
--	--------------------------



Government of Canada  
Department of Communications

Gouvernement du Canada  
Ministère des Communications

MONITORING SERVICE REPORT

RAPPORT DU SERVICE DE CONTROLE DES EMISSIONS

Page No.	
N° de page	1
File or Reference	
Dossier ou référence	415357

1. Originating Office Bureau d'origine	ST-LAMBERT DE LEVIS	2. Assignment Number Numéro d'assignation	83-111	3. Subject Objet	VCD415
4. Date	U.T.C.	5. Particulars - Details			
21-10 1983	1212				

VCD415 LAC LUCE ,J'AI UN MESSAGE FOUR  
VOUS.SI TU M'ENTENDS REPONDS.

\*\*\*\*\*

VCD415 VCD415 TERMINE.

REPORT OF AN IRREGULARITY OR OF INFRINGEMENT OF THE  
 TELECOMMUNICATION CONVENTION OR OF THE REGULATIONS

RAPPORT SUR UNE IRREGULARITE OU UNE INFRACTION A LA CONVENTION DES  
 TELECOMMUNICATIONS OU AUX REGLEMENTS DES RADIOCOMMUNICATIONS

PARTICULARS CONCERNING THE STATION INFRINGING THE REGULATIONS - RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA STATION TRANSGRESSANT LES REGLEMENTS

1 NAME IF KNOWN - NOM S'IL EST CONNU	BASE 1
2 CALL SIGN OR OTHER IDENTIFICATION-INDICATIF D'APPEL OU AUTRE FORME D'IDENTIFICATION	VCD415
3 NATIONALITY - NATIONALITE	CANADA
4 FREQUENCY (kHz or MHz) - FREQUENCE (kHz ou MHz)	5 014,500 kHz
5 CLASS OF EMISSION - CLASSE DE L'EMISSION	3K00J3EJN
6 CLASS OF STATION AND NATURE OF SERVICE - CLASSE DE STATION ET NATURE DU SERVICE	FB CV
7 LOCATION - EMPLACEMENT	ST-JOHN

PARTICULARS CONCERNING THE OFFICE REPORTING THE INFRINGEMENT - RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU BUREAU SIGNALANT L'INFRACTION

8 NAME - NOM	Ministère des Communications
9 CALL SIGN OR OTHER IDENTIFICATION-INDICATIF D'APPEL OU AUTRE FORME D'IDENTIFICATION	Centre de Contrôle des émissions
10 NATIONALITY - NATIONALITE	Canada
11 APPROXIMATE POSITION - POSITION APPROXIMATIVE	St-Lambert de Lévis, Province de Québec

PARTICULARS OF THE IRREGULARITY OR INFRINGEMENT - RENSEIGNEMENTS SUR L'IRREGULARITE OU L'INFRACTION

12 NAME OF THE STATION IN COMMUNICATION WITH THE STATION COMMITTING THE INFRINGEMENT NOM DE LA STATION EN COMMUNICATION AVEC CELLE QUI COMMET L'INFRACTION	LAC LUCE
13 CALL SIGN OR OTHER IDENTIFICATION OF THE STATION IN COMMUNICATION WITH THE STATION COMMITTING THE INFRINGEMENT INDICATIF D'APPEL OU AUTRE FORME D'IDENTIFICATION DE LA STATION EN COMMUNICATION AVEC CELLE QUI COMMET L'INFRACTION	VCD 456
14 TIME (UTC) AND DATE - HEURE (UTC) ET DATE	1212 - 1234 21 OCTOBRE 1983

15 NATURE OF THE IRREGULARITY OR INFRINGEMENT - NATURE DE L'IRREGULARITE OU DE L'INFRACTION

ECHANGE DE COMMUNICATIONS AVEC DES STATIONS AUTRES QUE CELLES AVEC LESQUELLES ELLE EST AUTORISEE A COMMUNIQUER  
 LOI SUR LA RADIO REGLEMENT GENERAL SUR LA RADIO PARTIE II, ARTICLE 38(1)

16 EXTRACTS FROM THE LOG AND OTHER DOCUMENTS SUPPORTING THE REPORTS - EXTRAITS DU JOURNAL ET AUTRES DOCUMENTS A L'APPUI DU RAPPORT

1212 - 1234 UTC ST-JOHN 3K00J3EJN FREQUENCE MESUREE: 5 013,999 kHz

23 CERTIFICATE - CERTIFICAT

I CERTIFY THAT THE FOREGOING REPRESENTS,  
 TO THE BEST OF MY KNOWLEDGE, A COMPLETE AND  
 ACCURATE ACCOUNT OF WHAT TOOK PLACE.

JE CERTIFIE QUE LE RAPPORT CI-DESSUS DONNE,  
 AUTANT QUE JE LE SACHE, LE COMPTE RENDU COMPLET  
 ET EXACT DE CE QUI A EU LIEU.

DATE DE St-Lambert de Lévis, Qué.  
 DATED AT  
 SIGNATURES G. BOLDUC

CE 21  
 THIS

JOUR DE OCTOBRE 1983  
 DAY OF  
 M. LANDRY

FOR USE OF ADMINISTRATION ONLY - POUR L'USAGE EXCLUSIF DE L'ADMINISTRATION

COMPANY CONTROLLING THE INSTALLATION OF THE STATION AGAINST WHICH THE COMPLAINT  
 IS MADE  
 COMPAGNIE AYANT LE CONTROLE DE L'INSTALLATION DE LA STATION CONTRE LAQUELLE  
 LA PLAINTÉ EST FORTEE

21/10/83

<u>HEURE MACHINE</u>	<u>HEURE RAPPORT</u>	<u>ACTIVITE</u>	<u>NO ASSIGNATION</u>	<u>NO EMPLOYE</u>
0845	1212	3.1.06	83-111	1

FREQUENCE LUE DPR ; 5013999 HZ  
FREQUENCE ASSIGNEE ; 5014500 HZ  
INDICATIF D'APPEL ; VCD415  
GENRE D'EMISSION ; 3K00J3EJN  
CODE DE COMPAGNIE ; 415357  
NOM DU TITULAIRE ; MR COURIER LTD

VERIFICATION DE LA FREQUENCE

FREQUENCE DPR ; 5013000  
TOLERANCE ; 20  
DEVIATION ; 969

COMMUNICATIONS NON AUTORISEE

FIN DE LA PERIODE DE TRAVAIL

END OF DATA

BREAK IN 160